

FEDERATION INTERNATIONALE DES CLUBS DE MOTORHOMES

F.I.C.M.aisbl - IFMC npmio
Association n° W354002273
Site internet : <http://www.ficm-aisbl.eu>

Courrier transmis par :
Yves LEVIONNOIS, Secrétaire Général
36 Rue du Stade
F – 35260 CANCALE - FRANCE
E.mail: info@ficm-aisbl.eu
Tél. : 06 84 77 54 04

Bonjour à tous en ce 07 septembre 2011

Conformément à notre OGD du 11 octobre 2010 à Blavozy (F) et à notre AGO du 09 juin 2011 à Rome (I), notre ami Jean LAURENT se fera le plaisir de nous accueillir pour nos réunions fédérales d'automne, au

Moulin de BARETTE sise à BLAVOZY, secteur LE PUY EN VELAY (département de Haute Loire).

PROGRAMME

Dimanche 16 octobre

Accueil et Installation durant la journée

19 H Apéro Dînatoire de Bienvenue, avec informations diverses pour le séjour.

Lundi 17 octobre

09 H 00 Réunion du Comité Exécutif

11 H 00 Réunion du Conseil d'Administration

14 H 30 à 16 H 30 Réunion 1ère de l'Assemblée Générale

17 H La Verveine du Puy

20 H Soirée festive entre les participants

Mardi 18 octobre

Suite et fin de l'Assemblée Générale de 9H à 12 H et de 14 H 30 à 17 H 30

19 H Apéritif de clôture suivi d'un Plateau de repas Régional

Mercredi 19 octobre

Dislocation ou visites ici et là.

Comme pour l'an passé, le forfait du séjour au Camping du Moulin (emplacement, eau, électricité, vidanges) sera pris en compte par la trésorerie fédérale du dimanche 16 au mercredi 19 au matin.

Toute personne se logeant à l'hôtel, prix de l'ordre de 52 €/nuit, règlera directement sa note.

Le **Forfait Séjour** pour apéros, repas et buffet est estimé à **53 €/personne**.

Pour vous éviter les frais bancaires, le paiement sera à effectuer SUR PLACE en espèces ou par chèque de banque française auprès de l'expéditeur de la présente.

Pour effectuer les Réservations obligatoires auprès de la Gérante du Moulin de BARETTE, chaque participant devra envoyer par **internet au Secrétaire Général**, avant le **6 OCTOBRE 2011**, son **Inscription** « engagement de payer sur place » en précisant le nombre de personnes à venir.

Merci de votre réponse dans le délai imparti.

